# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

**Mardi 16 Rabiia II 1445**
**31 Octobre 2023**

**N° 126**

**39ème année**

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **2478**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce..... **2480**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Constitutions ..... **2485**
Homologation de résolutions ..... **2485**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **2486**
Avis aux créanciers..... **2489**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **2490**
Sociétés à responsabilité limitée ..... **2496**
Autres sociétés ..... **2496**
**Divers**
Avis au public..... **2496**

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Renouvellement de mandats d'administrateurs**

**Chakira Câble**

**SA au capital de 11.200.000 dinars**

**Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952-1001 Tunis**

**IU : 0001855X**

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Juin 2023, enregistré à la recette des Finances de Denden à Tunis, le 18 octobre 2023, sous le n°23803639, quittance n°M067257, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 24 octobre 2023, sous le n°2023171214 il a été décidé, à l'unanimité, le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2023, 2024 et 2025 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2026 qui statuera sur l'exercice 2025 :

- Monsieur Faouzi Elloumi.

- Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane.

- Etablissement MT Elloumi SA.

2023T00996SANB2

---

**Reconduction des fonctions des directeurs généraux adjoints**

**Chakira Câble**

**SA au capital de 11.200.000 Dinars**

**Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis**

**IU : 0001855X**

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 30 Juin 2023, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den à Tunis, le 18 octobre 2023, sous le n°23803637 quittance n°M067253, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 24 octobre 2023, sous le n°2023171214, il a été décidé à l'unanimité :

- La reconduction des fonctions de Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane en tant que Directeur Général Adjoint avec les mêmes pouvoirs conférés au Président Directeur Général et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices, 2023, 2024 et 2025 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2026 qui statuera sur l'exercice 2025.

- La reconduction des fonctions de Monsieur Zied Elloumi en tant que Directeur Général Adjoint avec les mêmes pouvoirs conférés au Président Directeur Général et ce pour la durée de trois ans, soit pour les exercices, 2023, 2024 et 2025 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2026 qui statuera sur l'exercice 2025.

2023T00997SANB2

---

**Nomination d'un Administrateur Délégué**

**Société Tunisienne des Marchés de Gros**

**Société anonyme**

**Au capital de 13.200.000 dinars**

**Sise à Bir Kassâa 2059 Route de Nâassen Ben Arous**

**M.F : 012748/EPM/000**

**Affiliation CNSS : 64238/24**

Suivant procès-verbal du conseil d'administration tenu le 17 octobre 2023 et enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa sous le numéro 23701243, Mr Sofiene Tarmiz est désigné administrateur délégué de la Société Tunisienne des Marchés de Gros avec les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la société.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au registre National des entreprises en date du 20 octobre 2023 sous le n°2023170461 et paru dans le bulletin n°208 de son journal officiel.

2023R02530SANB2

---

**Procès-verbal du conseil d'administration**

**Du 4/10/2023**

**COMPAGNIE GENERALE DES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES «COGIT»**

**Société anonyme**

**Au capital de 9.600.000 Dinars**

**Siège social : Zone Industrielle Ben Arous BP 295**

**IU : 0633731Z**

**CNSS : 318033-67**

Suite au PV de l'assemblée générale ordinaire du 4/10/2023 enregistré à la Recette des finances la Nouvelle Médina le 23/10/2023 sous le n°23705267 quittance n°732811 ayant décidé la nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2022-2023-2024, le Conseil d'Administration réuni en date du 4/10/2023 tel que stipulé dans le PV enregistré à la Recette des finances de la Nouvelle Médina le 23/10/2023 sous le n°23705269 quittance n°73283, a décidé de :

- Nommer Mr. Tarak Cherif comme Président Directeur Général de la société pour la durée de son mandat (2022-2023-2024) en tant qu'administrateur.

- Entériner et approuver les opérations accomplies par Mr. Tarak Cherif comme Président Directeur Général de la société du 1er janvier 2022 à la date de tenue du Conseil d'Administration du 4/10/2023.

Le Président Directeur Général a tout le pouvoir pour engager la société et signer tout document et actes, contracter tout emprunt au nom de la société, constituer toutes hypothèques sur les biens immeubles ou tout nantissement sur le fonds de commerce et en général faire tous ce qui est nécessaire pour la bonne marche de la société.

Un exemplaire du PV du Conseil d'Administration, a été déposé au guichet du RNE le 25/10/2023 sous le n°2023171667.

2023R02553SANB2

---

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4/10/2023**

**COMPAGNIE GENERALE DES INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES «COGIT»**

**Société anonyme**

**Au capital de 9.600.000 Dinars**

**Siège social : Zone Industrielle Ben Arous BP 295**

**IU : 0633731Z**

**CNSS : 318033-67**

Suivant PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4/10/2023 enregistré à la Recette des finances Nouvelle Médina le 23/10/2023 sous le n°23705267 quittance n°732811 il a été décidé de :

Nommer les membres du Conseil d'Administration pour trois années (2022-2023-2024)

- Mr Tarak CHERIF
- SOGIT
- GPA
- Mr Khalil CHERIF
- BIAT

Le présent mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Nommer Moez BEN ALI et Hedi MALLAKH en tant que Co-Commissaires aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024. Le présent mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Un exemplaire du PV de l'AGO, a été déposé au RNE le 25/10/2023 sous le n°2023171667.

2023R02554SANB2

---

**Notice**

**Augmentation du capital**

**De 29 500 000 DT à 30 700 000 DT**

**Par conversion du compte courant actionnaire**

**ULYSSE S.A**

**I.U. : 0030646B**

**Matricule fiscal : 030646 BA M 000**

Dénomination sociale : ULYSSE S.A.

Forme Juridique : S.A.

Montant du capital social : 29 500 000 DT

Adresse du siège social : 14, Rue du Commerce (ex rue 8611) Z.I La Charguia 1 - Tunis.

Objet social : Tourisme et hôtellerie

Durée : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation de capital, décidée en vertu de l'assemblée générale extraordinaire du 18.7.2023 dont PV enregistré à la recette des finances la Charguia le 3/10/2023 sous le n°23707500 quittance n°M104053, en date du 23.10.2023 sous le n°AC011422023 au Registre National des Entreprises au Centre Urbain Nord - Tunis.

Cette augmentation de capital se fera par conversion du compte courant actionnaire de Monsieur Khelil CHAIBI en actions, d'un montant de 1 200 000 DT et par la création de 12 000 actions nouvelles de 100 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant approuvé à l'unanimité la renonciation des autres actionnaires au droit préférentiel de souscription et ayant décidé de réserver la totalité de la souscription à Monsieur Khelil Chaibi.

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2023402567SANB2

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**Désignation d'un commissaire aux comptes**

**Stifen Industrie**

**SARL au capital de 1.050.000 Dinars**

**Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis**

**IU : 0736492Y**

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 9 mai 2023, enregistré à la Recette des finances de Denden à Tunis, le 3 octobre 2023, sous le n°23803425, quittance n°M063848, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 24 octobre 2023, sous le n°2023171208 il a été décidé, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Abderraouf Ajra en tant que commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans, soit pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

2023T00998SRLB2

---

**Renouvellement du mandat du gérant**

**Et Désignation d'un commissaire aux comptes**

**Coficab**

**Sarl non résidente**

**Au capital de 100.000 Euros**

**Siège : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis**

**IU : 941069H**

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 9 mai 2023, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 26 septembre 2023, sous le n°23803349, quittance n°062710, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 13 octobre 2023, sous le n°2023168859 il a été décidé, à l'unanimité ce qui suit :

- Le renouvellement du mandat du gérant Monsieur Hichem Elloumi pour une durée de trois ans, soit pour les

exercices 2023, 2024 et 2025 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2026 qui statuera sur l'exercice 2025.

- La nomination de Monsieur Abderraouf Ajra en tant que commissaire aux comptes pour trois ans; soit pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

2023T01004SRLB2

---

**Liquidation**

**De la Société Industrielle de Chauffage «SIC»**

**SARL au capital de 700.000 Dinars**

**T.V.A : 1418342V/A/M/000**

**R.C.: B02172532015**

**Siège social : N.Z.I Rue d'Oran 2013 Ben Arous - Tunisie**

**Tél : 31326001**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du mardi 10/10/2023 et enregistré à la recette des finances de l'API, 1er Bureau, le 10/10/2023, sous le numéro 23504734, reçu numéro M008851, et déposé au Registre National des Entreprises sous le numéro 2023169403 le 17/10/2023, il a été décidé ce que suit :

La liquidation de la Société Industrielle de Chauffage (SIC) et la nomination de Monsieur Mokhless Youssef en tant que liquidateur.

Toute opposition qui émane d'un créancier doit être déposée auprès du liquidateur à son bureau sis à la rue 8011 espace Tunis bloc c 5ème étage bureau n°4 Montplaisir Tunis, et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2023R02510SRLB2

---

**Prorogation de mandat de gérant**

**Société d'Ascenseurs International services**

**SARL de 100.000DT**

**Siège social : 04 Rue El Fell 2000 Le Bardo - Tunis**

**Mle fiscal : 1162864Z**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée des associés tenue le 5.10.2023, enregistré à la recette des finances du Bardo le 9.10.2023 sous le n°23803870, quittance n°M070156, dont une copie a été remise au Registre National des Entreprises le 20.10.2023 sous le n°2023170469, il a été décidé de renouveler le mandat du gérant Monsieur Hammadi Ouesleti pour cinq années renouvelables avec les pouvoirs les plus étendus à compter du 5.10.2023.

2023R02519SRLB2

---

**Transformation de la forme juridique et transfert du siège social**

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DU SUD**

**«SODASUD»**

**Société à responsabilité limitée (S.A.R.L)**

**Capital : 2000 000**

**Identifiant unique : 0620464F**

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société de Développement Agricole Du Sud (SODASUD), en date du 3 octobre 2001, enregistré à la Recette des Finances de l'avenue de la Liberté - Tunis, le 6 Mai 2002, Volume 33ALF, Folio 21, Case 552, les associés ont décidé la transformation de la forme juridique de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée.

Et suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société De Développement Agricole du Sud (SODASUD), en date du 7 Juin 2023, enregistré à la Recette des Finances de la Rue Abou El Kacem Echebbi - Sfax, le 21 Juillet 2023, sous le numéro 23703292, quittance numéro Mo72444, les associés ont décidé le transfert du siège social du 28, Rue Abou El Kacem Echebbi - Sfax au rez-de-chaussée de l'immeuble Bloc 4 situé au 5/7, Rue Khartoum - Tunis

Les deux PV ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises - Le registre des Entreprises, en date du 18 septembre 2023, sous le numéro 2023160954.

2023402551SRLB2

**SOCIETE NORD-SUD SERVICES**

**SARL au capital de 450.000 dinars**

**Siège social : 58, Rue Ibn Khaldoun Tunis**

**MF : 513505Y**

Suivant procès verbal de l'assemblée générale Extraordinaire du 21 septembre 2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 28 septembre 2023 sous le n° 23864478 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n° 2023166858, le 6 octobre 2023 les associés ont décidé :

1- La rectification de la nature des augmentations du capital indiquées dans les statuts mis à jour

2- La rectification de la valeur nominale de la part sociale.

2023402560SRLB2

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Donation d'un fonds de commerce**

Par donation d'un acte authentique daté le 15/9/2023 enregistré à la recette des finances, cité Etathamen le 11/10/2023, quittance n°MO84850, publiée au journal Echourouk le 23/10/2023, Mr Abd Raouf Selmi demeurant au 7 rue 6976 impasse 1 centre commercial Omrane supérieur 1901, donne à son fils Haithem Selmi demeurant au 7 rue 6976 impasse 1 centre commercial Omrane supérieur tout le fonds de commerce café sis au 7 rue 6976 impasse 1 centre commercial Omrane supérieur 1901.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de Mr Haithem Selmi dans un délai ne dépasse pas vingt (20) jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT à son adresse 7 rue 6976 impasse 1 centre commercial Omrane supérieur 1901.

2023T00995FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte de contrat de vente légalisé de signature le 11 Juillet 2023 enregistré à la recette des finances La Goulette le 12 Juillet 2023 quittance n°M079951, n° d'enregistrement 23205142, Monsieur Belhssan Ben Saiid Ben Belgacem Dabdoub titulaire de la carte d'identité nationale n°04664336 a vendu à Monsieur Rami Ben Mohamed Elsaiid Ben Hmida Hedfi titulaire de la carte d'identité nationale n°09714715 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis au Rez-de-chaussée de l'Immeuble sis à la Rue 20 Mars 1956 n°4 Salambo - El Kram Nord - Tunis exploité dans la vente des meubles neufs et occasions pour un prix de quatre mille huit cent dinars.

Les oppositions doivent être formulées auprès de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce sus mentionnée dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa du 26/10/2023.

2023T01000FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Convertie d'un acte sous-seing privé daté du 12 octobre 2023 enregistré à la recette des finances de Kélibia le 13 octobre 2023 reçu n°M071809 N° d'enregistrement 23202722 Mr Zied Ben Almohsen Ben Ajjel Sokrafi a vendu à Mr Mohamed Hicham Ben Alhabib Ben Mohamed Lengliz qui a accepté la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destinés au commerce de FAST FOOD situé à l'Avenue des Martyrs - Kélibia.

Les avis éventuels et positions doivent être formulés au bureau du Maître Ben Lasfar Aida situé au 5 Avenue Habib Bourguiba Kélibia dans un délai de 20 j à compter de jour de cette annonce au Jort.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux quotidiens «Echourouk» et Le «Quotidien» du 18/10/2023.

2023T01002FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte SSVP rédigé par l'avocat Mr Said Lihedheb en date du 8/9/2023 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 8/9/2023 quittance n°M091569 enregistrement n°23202739 Mme Ibtissem Zaghden titulaire de la CIN n°05732143 immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1017703V résidente à Zarzis a vendu à la société Institut Hannah de la créativité et de l'art SARL immatriculée sous le n°1829136B représentée par son gérant la totalité du fonds de commerce situé à l'immeuble Tanol avenue Farhat Hached Zarzis 4170, faisant l'objet d'une école de formation en musique et la vente des instruments musicaux.

Toutes oppositions doivent être adressées au cabinet du Maître Mr Said Lihedheb à l'avenue Mohamed V Zarzis 4170 dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux quotidiens Essabah et Le Temps en date du 18/10/2023.

2023R02518FCCC2

---

**Avis**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nabeul le 18/10/2023 quittance n°M98975 enregistrement 23201661, Mr Riad El Jezi CIN n°05115501 a vendu à Mr Monther Chanoufi CIN n°004509385 la totalité du Fonds de Commerce exploité sis à cité ELWAFA NABEUL avec ses éléments moraux et corporels toute opposition sur le prix de vente doit être faite entre les mains de maître ben Aicha Hassen à son bureau avenue Habib Bourguiba Hammamet dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Achourouk paru le 24/10/2023.

2023R02529FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date 12 octobre 2023, enregistré à la recette des finances de cité Ethadamen le 18/10/2023 sous la quittance n°M086930 Mme Zmorda Boukari a cédé la totalité du fonds de commerce à Najib Cherni sis à la cité Basetine Elmnihla Ariana.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la publication du présent avis au JORT entre les mains du Maître Cherifi Jamila demeurant à 18 avenue El Habib Bourguiba Ariana.

Le présent avis a été publié au journal Achourouk le 25/10/2023.

2023R02533FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'El FAHES le 23/10/2023 n° de quittance M043827 et d'enregistrement 23202900. Monsieur Anis ben Abdelhakim al Balaki a vendu le fonds de commerce situé à l'av Mohamed Ali cité Almourabin El FAHES, exploité dans l'activité Buvette et vente du glaces, à Mr Skander Ben Nour Eddine Chanoufi avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à l'Adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Le présent avis a été publié au journal «le Quotidien» du 25/10/2023.

2023R02534FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte SSP enregistré à la Recette d'Hammamet le 19/10/2023 reçu 138749 n° d'enregistrement 23205650 Mr Said Kedidi a vendu à Mr Houssine Bouzidi la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue du Koweït Hammamet avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du vendeur dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse du vendeur du fonds, rue Souk Lghzal Nabeul.

Cette annonce est publiée aux journaux La Presse et Essahafa parus le 26/10/2023.

2023R02537FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant l'acte sous seing privé en date du 10 octobre 2023 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 10 octobre 2023 sous la quittance n°M133809 et l'enregistrement n°23205438, Mme Senda Kouch (titulaire de la carte d'identité nationale n°06315760), a vendu à Mme Oumayma Djebbi (CIN n°09856595) le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de tout commerce, sis à l'avenue Hédi Wali à Hammamet.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du commerce à l'avenue Hedi Wali à Hammamet et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Essahafa et la Presse le 12 octobre 2023.

2023R02540FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu du contrat de vente, dont signature légalisée à la Commune de Gafsa en date du 6/8/2021, enregistré à la Recette des Finances de Gafsa, suivant quittance numéro M054328 et n°23207969 du 12/10/2023, Monsieur : ITayeb ben Ammar Najmawi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro : 06182860, vend et cède à Monsieur : Milad ben El Bashir Feriani, titulaire de la carte d'identité nationale numéro : 06158153, la totalité du fonds de commerce, exploité en tant que : Boutique de vente des produits détergents sise à : Elle est représentée par un magasin numéro 12, de préparation de vente de snacks, situé au soug commercial Ali Belhouan Gafsa.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 18/10/2023. Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acquéreur, élisant domicile au local du fonds de commerce susmentionné, dans un délai de 20 jours.

2023R02544FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte ssp en date du 17 octobre 2023 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse sous le n°23204395 quittance n°M0061381. Mme Hajer bent Mohamed Elhabib ben Mokhtar Achek titulaire de la CIN n°06797129 délivrée le 25 juin 1996, demeurant à la rue Habib Bourguiba Bouhjar Monastir et Mme Sameh bent Omar ben Belgacem Elssassi, titulaire de la carte d'identité nationale n°05532137 délivrée le 20 novembre 2004, demeurant à la rue Bechir Wardeni Corniche Sousse n°3 ; ont cédé à Mr. Bechir ben Mohamed ben Elbechir Daoued, titulaire de la CIN n°09298002 délivrée le 8 octobre 2014, demeurant au 05 rue Tanja Sousse; le fonds de commerce magasin Kish Market exploité au commerce de produits alimentaires, de fruits et légumes, avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis et exploité à la rue Monji Slim Corniche Sousse, les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication légale au Journal Officiel de la République Tunisienne au cabinet du maître Ben Hamida Meniar, Avocate à la cour d'appel à Sousse sis à la Rue Tahar Sfar - immeuble Baraka Sousse étage 4 - B.14, cette annonce a été publiée samedi le 21 octobre 2023 au journal Le Quotidien.

2023S01258FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 19/9/2023, enregistré à la recette des finances de Sidi Bou Ali le 13/10/2023 sous n°23201101 quittance n°M026555, la société "L'Olivier de Commerce" Sarl, Identifient Unique n°596694B, représentée par son gérant Mr Imed Derouiche, titulaire de la CIN n°01809593 a vendu et cédé à la société «Aquaculture Sea Foods» S.A, Identifient unique : 1405395Q, représentée par Mr Rafik Abassi, titulaire de la CIN n°02825891, la totalité du fonds de commerce du local destiné Unité de fabrication d'huile d'olive avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Z. Industrielle Hergla Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son siège sis à l'Avenue Ibn Jazzar 4000 Sousse; dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» du 15/10/2023.

2023S01265FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 28/10/2022 signature légalisé le 28/10/2022 enregistré à la recette des finances de Monastir en date du 28/4/2023 reçu n°M034090.

Mr Aymen Behriya a cédé à Mr Amri Salawi la totalité du fonds de commerce destiné comme café et salon de thé sis à immeuble beb essour boutique n°2 Monastir. Les oppositions auront lieu dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de maître Melyen Moez avocat sis à cité trabelcia Monastir.

Cet avis a été publié au journal «le Quotidien» du 26/10/2023.

2023S01266FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Arbi Zarouk à Sfax en date du 13

octobre 2023, enregistrement n°23203154, Quittance n°M049688, madame Bakiten Ben Sassi, titulaire de la carte d'identité Nationale n°08418307 datée du 16 Avril 2013 et demeurant à la Rue Habib Maazoun Immeuble Taparoura Sfax a vendu à madame Farida Dammak, titulaire de la carte d'identité nationale n°08874304 datée du 12 Mai 2008 et demeurant à la route de Sidi Mansour Km 6 Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité dans l'habillement du prêt à porter et vente de Chaussures avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au local n°2 situé à la Rue Habib Maazoun Immeuble Chakroun au rez-de-chaussée Sfax. Les oppositions doivent être faites au cabinet de maître Chahira Ben Abdallah avocate à la cour de cassation, sis à la Rue Abou el Kacem ECHABBI, immeuble Rex Palace, 5ème Etage Sfax, et ce dans les vingt jours de la date de l'insertion de cet avis au JORT sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux quotidiens "Assabah et Le Temps" du 22 octobre 2023.

2023X01363FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

par acte sous seing privé rédigé par Maître Ben Sassi Moncef Avocat à la cour de cassation rue Haffouz immeuble el intilaka escalier "A3" 1er Etage Bureau n°5 daté le 19/10/1023 signé le 19/10/1023 enregistré à EL AIN Sfax le 25/10/1023 n°23205003 quittance n°M060313 Madame Warda Bent Abdallah Kriji Epouse Samir Madi vend et cède à monsieur Abdel Karim Ben Mesbah Ben Abdallah Bouabidi demeurant à Fjij Beni Khedech Mednine la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des fruits secs à la route de Lafrane Km 6 Sfax, avec tous ces éléments corporels et incorporels Nécessaire à l'exploitation du fonds de commerce.

Les oppositions doivent être adressées à Maître Ben Sassi Moncef. A l'adresse désignée ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce qui a été publiée au journal Echourouk du 26/10/2023.

2023X01364FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Arbi Zarouk à Sfax en date du 17 octobre 2023, enregistrement n°23203194, Quittance n°M050276, madame Samira Baklouti, titulaire de la carte d'identité Nationale n°01263828 datée du 27 Mai 1996 et demeurant à la Rue Mahmoud Krichen n°7 immeuble ZITEX Sfax a vendu à monsieur Mohamed Ben Sassi, titulaire de la carte d'identité nationale n°08855911 datée du 27 Février 2023 et demeurant à la Rue Borj Lekssar, la ville Arabe de Sfax la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente des articles de mercerie et prêt à Porter avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au local situé à la Rue sidi Ali Karray à Sfax. Les oppositions doivent être faites au cabinet de maître Chahira Ben Abdallah avocate à la cour de Cassation, sis à la Rue Abou el Kacem Echabbi, immeuble Rex Palace, 5ème Etage Sfax, et ce dans les vingt jours de la date de l'insertion de cet avis au JORT sous peine de forclusion.

2023X01366FCCC2

---

**Cession d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Arbi Zarrouk Sfax le 17/10/2023 sous n°23203181 quit n°M050173, monsieur Wael Bakkeri titulaire de la CIN n°08792250, inscrit au RC sous identifiant unique 1346413T a cédé l'ensemble du fonds de commerce dont il est propriétaire sis à la Route Menzel Chaker Km1 Résidence Zainab Bloc D n°4 - Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels à Madame Raida Smaoui non inscrit au RC titulaire de la CIN n°08836471 domiciliée à la route Gremda km 6 Markez Kammoun Sfax.

Les oppositions doivent être formulées dans les délais légaux entre les mains du vendeur Wael Bakkeri domicilié à la route Manzel Chaker km 1.5 cité Liberté Sfax dans les 20 jours qui suive l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne, précisant que l'annonce a été publiée aux journaux Assabah et le Temps le 21/10/2023.

2023X01367FCCC2

---

**Cession d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Abou Elkacem Chebbi Sfax le 12/10/2023 sous n°23204607 quit n°M095437, monsieur Samir Ben Romdhan titulaire de la CIN n° 01067880, inscrit au RC sous identifiant unique 0143269w a cédé l'ensemble du fonds de commerce dont il est propriétaire sis à la rue Bengaddour n°23 premier étage n°3 - Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels à monsieur Yassin Mallouli non inscrit au RC titulaire de la CIN n°11201849 domicilié à cité jardin A 02 App 09 Sfax.

Les oppositions doivent être formulées dans les délais légaux entre les mains du vendeur Samir Ben ROMDHAN sis à la rue Bengaddour n°23 premier étage n°3 - Sfax dans les 20 jours qui suive l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne, précisant que l'annonce a été publiée aux journaux Assabah et le Temps le 21/10/2023.

2023X01368FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous-seing privé, en date du 17/10/2023 enregistré à la recette des finances de Gremda le 18/10/2023 sous le n°2303563, quittance n°M081171, Mr Anis Bejaoui titulaire de la C.I.N. n°08409015, a vendu la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de «vente de viande de volaille et ses dérivés (MAZRAA)», sis à la Route l'Afrane km 6 Merkez Dammak Sfax, à Mr. Mohamed Abdelmouleh titulaire de la C.I.N. n°01272017.

Les oppositions doivent être déposées au bureau de maître Yassine Ghrab sis à immeuble Intilaka 1 Bloc B 2, 4ème étage bureau 2 Sfax dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié le 25/10/2023 au journal Le Temps.

2023X01370FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé du 25/9/2023 portant signature légalisée le 26/9/2023 et 5/10/2023 enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax le 20/10/2023 sous le n°23203728 quittance M099550, Mr Samir Salhi, Tunisien, aide menuisier, titulaire de la CIN n°01207575 du 16/01/1996 sis à la route de Tunis km 3,5 passage elhjar à Sfax a cédé à la société jackpot club Sfax, SARL, RNE 1814637R, sise à la route Mahdia km 1 rue el Afghani 3002 Sfax, la totalité du fonds de commerce du local sis à la route de Teniour km 3.5 Merkez Eleroui Sfax, destinée.

Les oppositions sont reçues entre les mains du maître Bradaii Mohammed à son adresse sise au 12 Léopold Senghor immeuble karray étage 4 bureau 6 Sfax 3000 dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Essahafa et la Presse le 26/10/2023.

2023X01371FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances Cité Administrative Ariana le 8/9/2023 sous le n°23205471 quittance n°M089710 Mr. Mohsen ben Mohamed Al Rahim Salemi C.I.N 03786967 a cédé à Mr. Radhi ben Mohamed el Hédi ben Taiib Khdimi C.I.N 13003620 le fonds de commerce; destiné pour la vente des vêtements usagés avec ses éléments corporels et incorporels demeurant à la rue de Beyrout résidence RIM - Ariana ville. Les oppositions doivent être présentées à l'adresse de l'acheteur sis au 55 rue 4300 Zahrouni Tunis dans un délai de 20 jours à partir de cet avis au jort.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 20 octobre 2023.

2023402548FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 19/10/2023, enregistré à la recette des finances Sidi Hassine Sijoumi le 24/10/2023, quittance n°M098677, enregistrement n°23203858, Mr Amir Ben Elkamel Dridi, C.I.N n°00293817 a vendu à Mme Raoudha Bent Alala Ben Khmais Wechtati C.I.N n°04612168 fait à Tunis le 17/11/2000, la totalité du fonds de commerce avec tous ses composants matériels, moraux exploité au café type A au fonds commercial sis au 16 Avenue Habib Bourguiba Sidi Hassine Sijoumi Tunis.

Les oppositions légales seront acceptées entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 26/10/2023.

2023402556FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte en date du 10 octobre 2023 et l'identificateur lié à la signature le 11 octobre 2023 enregistré à la recette des finances Yasminat - Ben Arous en date 11 octobre 2023 quittance n°M047688 sous n°23203683 rédigé par maître Amri Radhia avocate. Mr Abid Ben Salah Nakai a vendu à Mme Rawaa bent Mokhtar Ben Ammar Rehimi tout le fonds de commerce destiné (vente produits alimentaires en détails) situé au n°02 avenue 7 Novembre 1987 Médina el Jedida - Ben Arous.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de cabinet de maître Amri Radhia situé au complexe commercial et administratif Ariana center étage 4 bureau C403 Dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce.

Cet avis a été publié aux journaux «Essahafa» et «La Presse» le 20/10/2023.

2023402559FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 29/9/2023 enregistré à la recette des finances à Nefza le 3/10/2023 sous le reçu n°M027939 num d'enregistrement 23200786 Mr Slim Ben Ahmed Bahri num cin n° 02332364 demeurant à Nefza Béja a vendu à madame Monia Bent Ali Masoudi num cin 08500880 demeurant à Nefza Béja la totalité du fonds du commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente de produits de nettoyage et plastiques et vente de produits alimentaires générales exploité au local commercial situé à la rue Habib Bourguiba Nefza Béja les oppositions doivent être adresse au prix de vente chez bureau maître Salma Romdhani situé à la rue Eljomhouria Nefza Béja dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent au journal officiel de la République Tunisienne et il a été publié dans le journal le Quotidien le 25/10/2023.

2023402569FCCC2

---

## Location gérance libre

**Location d'un fonds de commerce**

**Gérance Libre**

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances Rue El Jazira le 22/5/2023 sous le n°23301504 quittance n°M034199 Mr Mohsen Ben Boubaker Sakouhi a loué tout le fonds de commerce en gérance libre situé à la rue de commission n°07 Tunis exploité pour vente en gros papeterie et librairie et cadeau à Mme Nesrine Bent Mohamed Torkhani pour une durée d'un an (01) débutant du 15/5/2023 finissant au 14/5/2024.

Cette annonce est parue aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 27/10/2023.

2023T01006FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Jendouba le 14 septembre 2023 quittance n°M064869 et enregistrement n°23304917 Monsieur Ayadi Majed ben Rabeh ben Ali a loué son fonds de commerce à la Société Poisson Ben Awicha société unipersonnelle à responsabilité limitée matricule fiscal 1836477N/N/A/000 gérance Ayadi Majed ben Rabeh ben Ali la totalité du fonds de commerce exploité au marché Municipal Jendouba 8100 dont l'activité vente produit de la mer en détaille

Toute opposition doit se faire à l'adresse du fonds situé au marché Municipal Jendouba 8100 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et la Presse du 26/10/2023.

2023R02517FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Nouvelle Madina le 12/10/2023 quittance n°M071035 sous le n°23305081 Mr Mustapha Ben Abdesalem Rais avec procuration à Mr Ahmed Mandra a loué le fonds de commerce sis au n°3 Rue al Qodes et dont l'activité est vente pièces de rechanges auto et dérivés à Mme Sonia Ben Salah Ayed gérante de la société GP Général pièces auto.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 26/10/2023.

2023R02522FCCC3

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Constitutions

**Constitution d'un Groupement de Développement Agricole**

Nom du Groupement : Groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pèche biologique NAKHIL à Rjim Maatoug.

Objectifs :

- Protection des ressources naturelles, la rationalisation de ses utilisations et sa conservation.

- Doter la zone d'intervention des équipements et des infrastructures agricoles et rurales dont elle a besoin.

- Contribuer à l'encadrement de ses adhérents et les vulgariser à l'utilisation des techniques les plus efficaces en agriculture pour augmenter la productivité de leurs exploitations agricoles et le développement des systèmes d'irrigation.

- Assister les structures concernées dans le développement agricoles.

- Renforcer la coopération et l'échange d'expériences dans le domaine de l'agriculture avec d'autres structures agricole à l'intérieur et à l'extérieur.

- En général, Entreprendre toutes les tâches qui appuieront les intérêts communs de ses membres.

Siège social : Rjim Maatoug, Kébilli

Autorisation de constitution : Autorisation de constitution d'un groupement de développement Agricole livrée par le gouverneur de Kébilli le 16/6/2023.

Conseil d'administration :

Président : Khalifa Ben Ali Ben Salem

Trésorier : Mabrouk Ben Salah Ben Thameur

Membre : Hédi Ben Ali Ben Mbarek.

2023R02545APSF1

**Avis**

Nom de l'association : Association sportive des agents de Centre De Recherche et Des Etudes sociales.

Ses objectifs : L'association a pour objectif de former et encadrer les jeunes et de les encourager à développer leurs capacités physiques et artistiques et de les faire progresser aux plus hauts niveaux sportifs et moraux. Elle s'engage également à participer à diverses compétitions sportives soumises à l'encadrement des fédérations sportives auxquelles elle participe.

Adresse : 05 rue Khartoum immeuble Addiblomassi belvédère Tunis.

Les membres :

Président : Nassralli Ridha.

Secrétaire général : Hchaichi Rami.

Trésorier : Ouni Oubaida.

2023402566APSF1

## Homologation de résolutions

**Modification de la loi fondamentale du 1er octobre 2023**

Conformément au procès-verbal d'une réunion en date du 1er octobre 2023, enregistré à la recette des finances de Medjez Al-Beb le 4 octobre 2023, sous le numéro 23832358 et le numéro de quittance M052498, il a été décidé de changer le nom de l'association de Espoir Sportif Medjez El Beb à Espoir Medjez El Beb pour les Sports Féminins.

2023R02542APSF2

---

**Renouvellement du syndicat des copropriétaires**

**Résidence "ISSRAA" - cité El Wafa - Nabeul**

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective en date du 11 septembre 2023 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 21 septembre 2023, sous quittance n°M089880 n°23705120 et validé par

la municipalité de Carthage en date du 13 octobre 2023 sous le n°7311, il a été élu les dames et messieurs sous-mentionnés membres du nouveau comité du syndicat de la résidence :

- Madame Amel MASTOURI EPOUSE GARAOUCH : Présidente

- Monsieur Khalil BEN ROMDHANE : Trésorier

- Monsieur Aymen MABROUK : Secrétaire général

- Monsieur Walid OUESLATI : Vice-président

- Monsieur Mouafak FERHI : Trésorier adjoint

- Monsieur Fraj CHAOUECH : Secrétaire général adjoint

- Madame Imen AKREMI : Membre

- Monsieur Raouf KOUKI : Membre

- Monsieur Hatem OUERGHI : Membre

- Monsieur Sloua KRIMI : Membre

- Monsieur Abdessalem JELASSI : Membre

- Monsieur Moenes HERMASSI : Membre

- Monsieur Aymen BEN MOUSSA : Membre.

2023R02574APSF2

---

**Syndicat de copropriétaires**

**Résidence Jnina**

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 9/9/2023 et enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 26/9/2023 (MO57037 Num 23704060) et déposé à la municipalité Tantana Chott mariem Sousse le 9/10/2023. Un nouveau bureau a été élu composé par :

Président : Néjib Rkik

Trésorier : Youssef Zitouni

Membres : Maria Lose Gabriel /Taher Kalbousi / Amin Chermiti.

2023S01264APSF2

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente aux enchères publiques**

**Après réduction de la mise à prix de 40%**

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 29/11/2023 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M 000

Le poursuivant : La Société Tunisienne De Banque (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social Avenue Hédi Nouira. Tunis MF : 001237 A/P/M/000

Contre : Rafik Ben Amor Ben Nejma - Titulaire de la C I N 05519177 demeurant à la rue Hassen Ben Adelaziz Ouardanine gouvernorat de Monastir.

Immeubles mis en adjudication :

L'immeuble nommé "Rafik" objet du titre foncier n°102894 Monastir, constitué de la parcelle numéro 06 de l'exemple de lotissement située au lieu-dit route Thurayat de la forêt de Wardanine, c'est un terrain de forme semi trapézoïdale, ses bordures sont verticales et séparées par des ponts de terre et de vignes d'al-Hindi, qui est boisé de 07 racines d'oliviers.

Il est en pente et divisé en bassins et couvertures d'une superficie totale de 2071 mètres carrés. La parcelle est bordée au nord par la parcelle n°05, à l'est par la parcelle n°128, un couloir agricole et à l'ouest par la parcelle n°7.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 32.325.000 après sa réduction de 40% plus les frais de la 1ère adjudication fixé à 3281.772 D, plus les frais de la 2ème adjudication.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2023S01257VEPA1

---

**Vente immobilière aux enchères publiques**

Partie poursuivante : Khemais Ben Hamid Mahjoub, CIN 03983692, agriculteur, demeurant à Ouled Mahjoub - Hekaima - Mahdia.

Partie saisie : 1) Mohamed Naceur Ben Mohamed Dhouib CIN 03959541, agriculteur, 2) Mohamed Mohsen Ben Mohamed Dhouib CIN 03929431, agriculteur, demeurants à l'Avenue Tahar Sfar - Hiboune - Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Lazhar Zemmali, Avocat à la cour d'appel, Avenue Taib Mhiri - Mahdia CIN 06760527 (matricule fiscal : 838571/L).

L'immeuble saisi : La moitié en état d'indivision d'un immeuble agricole qui se compose de 19 oliviers, sis à Kerarcha - Hekaima- Mahdia, ayant pour limites du sud Ali Ben Salem, de l'est route de Moknine, du nord Mabrouk Ben Fatma et de l'ouest Mohsen Belaid.

Mise à prix : Est fixée en vertu du rapport d'expertise rédigé le 11/4/2023 par l'expert agricole Mr Aderazzak Mbarek suite à une ordonnance sur requête n°1542/2023 du 23/3/2023 à un prix de onze milles quatre cents soixante quinze dinars (11.475.000 d).

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi quatre décembre deux milles vingt trois (4/12/2023) à huit heures et demi du matin et suivant par devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est possible les heures ouvrables tous les jours ainsi que le cahier des charges qui peut être consulté au greffe du tribunal de première instance de Mahdia et au cabinet de l'avocat poursuivant.

Participation : La participation aux enchères est ouverte à toute personne par l'office d'un avocat à la cour d'appel ou à la cour de cassation après consignation du 1/3 de la mise à prix, les étrangers doivent avoir une autorisation préalable du gouverneur.

2023S01260VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques suite licitation en vente**

Le jeudi 23 novembre 2023 une vente publique aura lieu devant la chambre des enchères immobilière prés le Tribunal de Grande Instance de Sousse et ce à partir de 9 H du matin.

Les poursuivants :

Les Héritiers du feu Abdelhamid Blel et feue Zainouba Ben Saidane à savoir :

1- Sofiane Ben Abdelhamid Blel, retraité, demeurant au 163 Avenue IInakhil, Khézama Est Sousse, Titulaire de la CIN n°02946282.

2- Sonia Bent Abdelhamid Blel, sans profession, demeurant au 163 Avenue IInakhil, Khézama Est Sousse, Titulaire de la CIN n°02965462.

3- Sarra Bent Abdelhamid Blel, Travailleuse à l'étranger, demeurant au 163 Avenue IInakhil, Khézama Est Sousse, Titulaire de la CIN n° 05500663.

4- Anis Ben Abdelhamid Blel, sans profession, demeurant au 163 Avenue IInakhil, Khézama Est Sousse, Titulaire de la CIN n°05530274.

5- Ilyes Ben Abdelhamid Blel, travailleur à l'étranger, demeurant au 163 Avenue IInakhil, Khézama Est Sousse, Titulaire de la CIN n° 08428346.

6- Naouras Bent Najeh Ben Saida, étudiante, demeurant au 163 Avenue IInakhil, Khézama Est Sousse, Titulaire de la CIN n°12845474.

Contre :

1- Sabah Bent Abdelhamid Blel, sans profession, demeurant au 163 Avenue IInakhil, Khézama Est Sousse, Titulaire de la CIN n°12845474.

L'avocat poursuivant :

Maître Nabil Oueslati, Avocat prés de la cour de cassation, 11 rue août Trocadéro Sousse 4000, matricule fiscal n°0798485Q.

L'immeuble à enchérir :

La totalité du bien nommé «NAOURAS» objet du titre foncier n°83408 Sousse, situé à l'intersection de la rue IInakhil et rue Ali Douaji Khézama Est, composé de la parcelle n°1 sur laquelle est construit un immeuble à vacation d'habitation et deux locaux commerciaux au rez-de-chaussée et un appartement au premier étage.

La mise à prix :

La mise à prix est fixée à 567.300.000 dinars.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant cosignées au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, exception faite pour le copropriétaire.

Visite et consultation du cahier des charges :

La consultation du cahier des charges est possible auprès du Greffe ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

La visite peut s'effectuer tous les jours suivant les horaires administratifs.

2023S01263VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**A la suite d'une saisie exécutoire immobilière**

Créancier poursuivant : BH BANK en la personne de son représentant juridique sis à la rue 18 Rue Mohamed Elkhames ; B.P1080 Tunis qui a désigné son lieu de correspondance le cabinet de son avocat Maître Sarbeji Salma avocat à la cour de cassation demeurant rue Aboulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre bloc B 3ème étage n°306 sfax.

Débiteur saisi : Habib Dhieb demeurant au 52 avenue Hédi Chaker 3021 Sakiet Ezzit Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Sarbeji Salma avocat à la cour de cassation demeurant à la rue Aboulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre bloc B3ème étage n°306 Sfax.

Description de l'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°66408 Sfax dénommé «sirine» consiste en un local qui fait partie du coté nord du rez-de-chaussée d'un immeuble de deux étages sis à la route de Tunis km7 qui se trouve entre deux rue dont l'ouverture du coté sud, limité du coté sud par Mongi Dhieb ; du coté est par Ridha Dhieb ; du coté ouest par avenue Hédi Chaker et du coté nord par une rue équipée par l'électricité et de l'eau.

Mise à prix : cent quarante mille dinars (140.000.000D).

Audience et tribunal de l'adjudication : l'adjudication aura lieu par devant la chambre de saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sfax le 4/12/2023 à partir de 9 h.

La visite aura lieu tous les jours ouvrables de 10h à 16h.

Pour d'autres renseignements contactez le greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ainsi que le bureau de l'avocat poursuivant Maître Sarbeji Salma.

2023X01369VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Cabinet Maître Kamel Saker**

**Galerie De La Ville 63, Rue Mongi Slim deuxième étage bureau n°1 - Tunis**

**MF : 1091327/H**

A la demande de la société Aludesign, société unipersonnelle ; siège social 63 rue Mongi Slim La

Marsa 2078 sous le matricule unique (1329338C) qui a élu domicile au cabinet Maître Kamel Saker, Galerie De La Ville 63, Rue Mongi Slim deuxième étage bureau n°1 Tunis; en sa qualité de demandeur de licitation.

A la diligence de Maître Kamel Saker Galerie De La Ville 63, Rue Mongi Slim deuxième étage bureau n°1 Tunis.

Immeuble à vendre : l'immeuble immatriculé objet du titre foncier (n°124323 Tunis) nommé jojo hay concernant (60,14075) parts de (1133) parts situé 12 rue El Maare La Marsa : composée de deux étages avec appartement dans chaque étage jouissant d'une superficie de 160 m².

Mise à prix : la mise à prix a été fixée à (81.975 DT000) les frais de poursuite en sus.

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis -1- mardi le 28 novembre 2023 à 9h.

La visite de l'immeuble peut avoir lieu tous les jours et pour plus de renseignement contacter le greffe de tribunal de première instance de Tunis -1- où est déposé le cahier des charges ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Kamel Saker.

Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix par le biais d'un avocat.

2023402552VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques des parts indivises dans un immeuble immatriculé**

**Objet du titre foncier N°53049 Ariana**

**(1ère audience)**

**Cabinet Maître Sahbi Hadrich**

**Avocat à la cour de cassation**

**24 rue Cyrus Le Grand - Tunis**

**Tél : 71.340.429**

**GSM : 98.351.552**

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU N°; 000110F, ayant son siège social au n°70-72 avenue Habib Bourguiba, -Tunis-, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis.

2) Le débiteur saisi :

- Mme. Sameh Bent Salem Ammich (C.I.N n°: 05395292), demeurant au n°05 rue Ain Soltane, Sidi Salah, Chotrana I, -Arîana- . ou bien : au N°05 rue des œillets, Sidi Salah, Chotrana I, - Ariana- ou bien : au n°05 rue Naanaa, Sidi Salah, Chotrana 1, -Ariana- . ou bien : au N°28 rue de Jérusalem, Ariana supérieur, -Ariana- ou bien : au N°02 rue Badis Ben Mansour, Borj Louzir, -Ariana- ou bien : au N°04 rue Naanaa, Sidi Salah, Chotrana 1, Ariana.

- Mr. Hatem Ben Mohamed BOUSARSAR (C.I.N n°05256369), demeurant au N° 05 rue Ain Soltane, Sidi Salah, Chotrana I, -Ariana- ou bien : au N°05 rue des œillets, Sidi Salah, Chotrana I, -Ariana- ou bien:au N° 05 rue Naanaa, Sidi Salah, Chotrana I, -Ariana- ou bien : au Nn°28 rue de Jérusalem, Ariana supérieur, - Ariana- ou bien : au n°02 rue Badis Ben Mansour, Borj Louzir, -Ariana ou bien : au N° 04 rue Naanaa, Sidi Salah, Chotrana I, Ariana.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat, (MF N°: 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

- Selon les données du registre foncier :

La totalité des parts indivises soit 181 parts (181 m²) revenant à titre de propriété au débiteurs saisis (le moitié pour chacun), dans l'immeuble sis à Chotrana gouvernorat de l'Ariana, d'une superficie totale de 03 h 34 a 94 ça (33494 m²), fractionné en 33494 parts, dénommé "AL EZDIHAR 374", faisant l'objet du titre foncier n°53049 Ariana.

- Selon le rapport d'expertise en date du 19/10/2023 établi par Mr. Abdeljalil Massoudi l'expert judiciaire en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de l'Ariana en date du 9/5/2022 sous le n°94280 :

La totalité des parts indivises saisies consiste en une parcelle de terrain clôturée sis dans une zone résidentielle de qualité moyenne et précisément au n°04 rue Naanaa, Sidi Salah, Chotrana 1, Ariana-, sur laquelle est construit un logement composé d'un rez-de-chaussée et un étage en cours de construction. Le rez-de-chaussée se compose d'une halle, d'un salon, de 02 chambres, d'une salle de bain, d'une cuisine, d'un studio, et d'un escalier qui mène à l'étage qui est à la date de l'expertise, en cours de construction (ni revêtement ni enduit ni séparation entre les pièces). Le dit logement est équipé de l'eau potable et de l'électricité. La superficie du terrain est de 181 m² et la superficie couverte est de 282,5 m² (120 m² pour le RDC, et 162,5 m² pour l'étage). La deuxième partie saisie occupe le dit logement.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à cent trente deux mille dinars (132.000,000 dinars), en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de l'Ariana sis à la cité administrative, rue André Anabar, Ariana le lundi, quatre décembre deux mille vingt-trois (4/12/2023), à partir de 9 heures (affaire N°2768).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des

criées auprès du tribunal de 1ère instance de l'Ariana sis à la cité administrative, rue André Anabar, - Ariana, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2023402558VEPA1

## Avis aux créanciers

**Nomination d'un liquidateur**

En vertu de l'ordonnance sur requête délivrée par le tribunal de première instance de sidi bouzid le 16/10/2023 sous le numéro 43614, a été décidé de nommer Mr Saber Jammel en qualité de liquidateur sur toute la succession de défunt Abdelkader B Elafif B Elimem Nciri et de nommer comme juge commissaire des travaux de liquidation Mme Randa Sabri.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à compter de la date de cette publication (ce délai est augmenté de 30 jours pour les créanciers résidant hors du pays tunisien) leur dettes au dit liquidateur soit directement a son cabinet sise au 3ème étage Immeuble BAKLOUTI avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid 9100 soit par lettre recommandée avec accusée de réception à la même adresse.

2023X01365VEPA2

**Avis pour le public et Les Créanciers**

**Société «Tunisie Afrique export»**

**Siège social : foire internationale le Kram**

**Capital social : 500.000,000**

**M.F : 1397004L**

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Tunis numéro 986 du 27/6/2023 qui déclare : la mise en faillite de la société Tunisie Afrique export avec ces conséquences légales. La désignation du Juge Rim Ben Mohamed titre de juge syndic de la faillite et la nomination de maître Badreddine Aifa à titre de syndic de la faillite.

Ceci dit les éventuelles créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains du syndic de faillite conformément à l'article 531 de loi 36 de l'année 2016 et ce dans un délai de quinze jours (15 jours) à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis au rue 8300 immeuble l'uxor 2 étage 3 bureau : B3.5, Montplaisir - Tunis.

2023402549VEPA2

**Dépôt de l'état des créanciers expertiser**

**Société "Société La Benoire"**

**Siège : Rue Ali Darghouth n°26-Tunis**

**Capital : 20.000,000 DT**

**M.F : 0045333E**

En vertu de jugement de (faillite) n°847 rendu en premier ressort par le tribunal de Première instance, de Tunis le 23/7/2023 a été déclaré : la mise en faillite de la société La Benoire avec ces conséquences légales, et qui a été publié conformément à la loi, Le syndic de faillite de la société «La Benoire» Maître Aifa Badreddine sis à la Rue 8300 immeuble luxor 2 3ème étage B3.5 Montplaisir - Tunis, informe tous les créanciers du dépôt de l'état des créances visé par le Juge Commissaire au greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis le 11/10/2023.

Tous les créanciers sont invités à formuler les contredits et les réclamations au greffe, soit par eux-mêmes, soit par mandataire, par voie de mention sur l'état des créances, et ce durant les 10 jours suivant cette annonce conformément à l'article 533 du code de commerce devant son excellence le juge commissaire de la faillite au Tribunal de Première Instance de Tunis.

2023402550VEPA2

**Ouverture des Procédures de Règlement Judiciaire**

**Société AURES AUTO - SA**

**Au capital de : 7000 000 D**

**Siège social : 28 Rue 8600 Zone industrielle Charguia 1035 Tunis**

**Identifiant Unique : 0000271 Y**

En vertu de la décision rendue dans le dossier n°987 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 19 octobre 2023 il a été décidé :

L'ouverture des procédures de règlement judiciaire au profit de la Société AURES AUTO.

- Désignation de Madame Rim MOHAMED en qualité de Juge Commissaire.

- Désignation de l'administrateur judiciaire Monsieur Ameur MANSOUR pour étudier le plan de redressement proposé par la société demanderesse du règlement judiciaire, exprimer son opinion, le modifier si nécessaire et contrôler les actes de gestion.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au cabinet de l'administrateur judiciaire sis au 53, Rue Echam, 2ème Etage, App N°6 - 1002 Tunis - Tél : 71 830 168 Fax : 71 830 173 dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce et 60 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien.

2023402555VEPA2

**Faillite**

**Société PRIMOIL**

**Rue de bourse immb Les Emeraudes Bureau 3 Les Berges du Lac 2 Tunis**

**IU : 1013512X**

Suivant jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis sous n°974 en date du 27/6/2023, LA SOCIETE PRIMOIL, a été déclarée en faillite avec fixation de la date de sa cessation de paiement à partir du 01/02/2023 et la désignation de Mme Ghaya Tej Elmolk Belkhouja en tant que juge commissaire et M. Lotfi Khelifi en tant que syndic de faillite.

Les créanciers de la société PRIMOIL sont invités à remettre les preuves de leurs créances au syndic de faillite à son étude sise au 23, avenue des Etats-Unis d'Amérique 3ème étage Tunis - Belvédère 1002 tél 71-842-870 dans un délai de 15 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et ce, conformément aux articles 530 et 531 du code des sociétés commerciales.

2023402562VEPA2

---

**Nomination d'un liquidateur**

**N° de la CIN du demandeur de la liquidation : 00330144**

Suivant ordonnance sur requête n°26865 émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 29/8/2023, il a été décidé :

La nomination de Monsieur Ameur Mansour domicilié au 53, Rue Echam 2ème Etage App N°6 - 1002 Tunis - Tél.: 71830168, en qualité de liquidateur des biens successoraux de feux Abderrahim Elabbasi et Hayette Elgharbi, pour procéder à leur inventaire à leur gestion et à leur partage.

La nomination de Madame Ghada Trabelsi en qualité de juge commissaire des opérations de liquidation.

Les créanciers de la succession doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce.

2023402565VEPA2

---

**Appel d'offre**

**Cession Totale de Société France Tunisie Investissement**

**«Hôtel EL Kantara»**

**MF : 0644541 E**

**RC : 0644541**

**Le Contrôleur de Justice MRAD MOKHTAR**

Le Contrôleur de justice de la Société France Tunisie Investissement «Hôtel EL Kantara» lance un avis d'appel d'offre pour la cession totale de la dite société et l'acceptation de l'offre la plus élevée suite à la décision de la chambre commerciale du tribunal de première instance de Médenine et son aval relatif au cahier des charges daté du 18/10/2023.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre, et voulant prendre un rendez-vous de visite est invité à se présenter au bureau de contrôleur de justice Maître Mrad Mokhtar sis au :

Rue Martyrs - Résidence Chouat Benguerdene 4160 - Médenine / Tél : 98906501 / 75710146 Pour retirer le cahier des charges il faut payer 200DT.

L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés et exigés doivent être envoyés dans une enveloppe fermée.

Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste et lettre recommandée avec accusé de réception au nom du :

Maître Mrad Mokhtar contrôleur de justice de la Société France Tunisie Investissement «Hôtel EL Kantara»

- Au plus tard le 15/01/2024 (le cachet de la poste faisant foi).

L'ouverture des offres et le choix sera effectuée par : Chambre de règlement judiciaire au Tribunal de Première Instance de Médenine.

2023402572VEPA2

---

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Setcar International Trading**

**S.A. au capital de 150.000 Dinars**

**Siège social : Immeuble Setcar GP1 Km 13 Ez-zahra 2034**

**Identifiant Unique : 0981506E**

Les actionnaires de la société "Setcar International Trading" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23/11/2023 à 12H à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation du mode et délai de convocation de l'AGO.

2/ Lecture des rapports de gestion des exercices 2012-2013-2014-2015-2016-2017-2018-2019-2020 et 2021

3/ Approbation des états financiers des exercices 2012-2013-2014-2015-2016-2017-2018-2019-2020 et 2021

4/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2012-2013-2014-2015-2016-2017-2018-2019-2020 et 2021.

5/ Affectation des résultats.

6/ Quitus aux administrateurs

7/ Fixation des jetons de présence.

8/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2023T00999SANB3

---

**Convocation**

**ROYAL DRINKS**

**Société anonyme**

**Au capital de 23 350 000 DT**

**Siège social : Route Oueslatia Ain Soukra 6100 Siliana - Tunisie**

**Mat. Fisc. : 1181267P000**

Conformément à l'article 26 - 4ème paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société ROYAL DRINKS sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra lundi le 27 novembre 2023 à 9h, au siège de UGFS-NA sis aux Berges du Lac - Tunis 1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2017, 2018 et 2019 en dehors des délais réglementaires et son ordre de jour;

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale relatif aux exercices 2017, 2018 et 2019 ;

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatif aux états financiers des exercices clos le 31 décembre 2017, 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 ;

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales pour les exercices 2017, 2018 et 2019 ;

5. Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2017, 2018 et 2019 ;

6. Affectation des résultats relatifs aux exercices 2017, 2018 et 2019 ;

7. Quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion au titre des exercices 2017, 2018 et 2019 ;

8. Fixation des montants de jetons de présence au titre des exercices 2017, 2018 et 2019 ;

9. Nomination des administrateurs pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;

10. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;

11. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2023R02520SANB3

---

**Convocation**

**Société anonyme**

**Au capital de 23 350 000 DT**

**Siège social : Route Oueslatia Ain Soukra 6100 Siliana - Tunisie**

**Mat. Fisc. : 1181267P000**

Messieurs les actionnaires de la société ROYAL DRINKS sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire, le Lundi 27 Novembre 2023 à 11h, au siège de UGFS-NA sis aux Berges du Lac - Tunis 1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale extraordinaire

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital par conversion de créance et suppression de droits préférentiels.

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital social par conversion de créances et suppression de droits préférentiels

4. Approbation de l'augmentation de capital par conversion de créances et suppression de droits préférentiel et délégation de pouvoir au conseil d'administration pour procéder à l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi ;

5. Modification corrélative s'il y a lieu des statuts de la société;

6. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2023R02521SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2023**

**SOCIETE MIXAL**

**S.A au capital de : 6 524 000 Dinars**

**Siège social : Rue de la physique Zone Industrielle 2013 Ben Arous**

**Identifiant Unique (RNE) : 0644659T**

Les Actionnaires de la société MIXAL, S.A, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 27 novembre 2023 à 15 heures au 33 Rue Ibnou Bassem El Menzah IV Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant le même exercice;

3. Approbation s'il y a lieu de ce rapport, des états financiers et tous les documents annexes relatifs à l'exercice 2022 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titré dudit exercice ;

6. Autorisation des conventions visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

7. Renouvellement et/ou nomination d'administrateurs;

8. Renouvellement ou nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités;

Les documents prévus par la réglementation en vigueur, sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2023R02526SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2023**

**SOCIETE MIXAL**

**S.A au capital de : 6524 000 Dinars**

**Siège social : Rue de la physique Zone Industrielle 2013 Ben Arous**

**Identifiant Unique (RNE) : 0644659T**

Les Actionnaires de la société MIXAL, S.A, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 27 novembre 2023 à 16 heures au 33 Rue Ibnou Bassem El Menzah IV Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1- Validité de la réunion;

2- Décision de la continuité de l'activité de la société;

3- Changement du siège social et modification corrélative des statuts ;

4- Pouvoir en vue des formalités légales.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur, sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2023R02527SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE POLYCLINIQUE TAOUFIK**

**Société anonyme**

**Au capital de 101 384 000 DT**

**Siège social : Boulevard Med Bouazizi, Nord Hilton, Tunis - Tunisie Numéro**

**RNE : 0805334V**

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale

ordinaire qui aura lieu Mercredi le 22 novembre 2023 à 9h à la Rue de la feuille d'érable, Résidence Rivera, Bloc D, cité des pins-Les Berges du Lac 2 - 1053, La Marsa à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation & des modes de présence;

2. Ratification des résolutions prises lors des Assemblées Générales Ordinaires du 3-4-2019 ; du 25-6-2020; du 21-4-2021 ; du 19-5-2022 ; du 29-12-2022 et du 25-5-2023 ainsi que l'assemblée générale extraordinaire du 17-01-2023;

3. Mandat du commissaire aux comptes et du Co-commissaire aux comptes;

4. Pouvoir pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2023R02535SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**SOCIETE POLYCLINIQUE TAOUFIK**

**Société anonyme**

**Au capital de 101 384 000 DT**

**Siège social : Boulevard Med Bouazizi, Nord Hilton, Tunis - Tunisie**

**Numéro RNE : 0805334V**

Le conseil d'administration a décidé de convoquer l'assemblée générale Extraordinaire qui aura lieu Mercredi le 22 Novembre 2023 à 10h à Rue de la feuille d'érable, Résidence Rivera, Bloc D, cité des pins - Les Berges du Lac 2 - 1053, La Marsa à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation & des modes de présence;

2. Réduction du capital social par Résorption des pertes;

3. Modification Corrélative de l'article (6) des statuts de la société;

4. Modification et mise à jour de certains Articles des statuts de la société;

5. Adoption de nouveaux statuts modifiés et mis à jour;

6. Pouvoir pour formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de la Clinique Internationale Hannibal durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2023R02536SANB3

---

**Convocation de l'assemblée générale ordinaire**

**Société Manufacture Tunisienne d'Electrode**

**S.A au capital de 237.600 dinars**

**Identifiant unique : 002961 C**

**Fondouk Choucha Radés 2040**

Messieurs les actionnaires de la société anonyme Manufacture Tunisienne d'Electrode «M T E» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le samedi 02 décembre 2023 à 16h00 au siège social de la société et qui aura à statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du conseil relatif à l'exercice 2022

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2022

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022

- Affectation des résultats

- Questions diverses.

2023R02538SANB3

---

**Convocation de l'assemblée générale ordinaire**

**Société l'Electrode**

**SA au capital de 6540.000 dinars divisé en 2400 actions nominatives de 2725 dinars**

**Rue du Pakistan prolongée Ben Arous 2013**

**Identifiant unique : 003001 P**

Messieurs les actionnaires de la société anonyme l'Electrode, sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le samedi 02 décembre 2023 à 10h au siège de la société et qui aura à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2022

- Approbation des conventions réglementées

- Nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2023 - 2024 - 2025

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022

- Affectation des résultats.

- Questions diverses.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2023R02539SANB3

---

**Convocation de l'assemblée générale ordinaire**

**Société Tunis Bay Alliance Golf Project - TBAGP**

**S.A au capital social de 18 200 000 Dinars**

**Siège social : Lac Medical Center, 7ème étage, Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis**

**Identifiant unique : 1417331 M**

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunis Bay Alliance Golf

Project sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 novembre 2023 à 16h à l'Hôtel LE MONACO Hôtel & Thalasso Boulevard 14 Janvier, 4000 Sousse, Tunisie à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Ratification et validation des modes et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

- Changement du siège social de la société

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Approbation des conventions prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus à donner aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2020

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

- Ratification du renouvellement du Commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

- Approbation des états financiers relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

- Quitus à donner aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au cours des exercices 2021 et 2022

- Affectation du résultat des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 Révocation de tous les administrateurs et nomination de 5 nouveaux administrateurs proposés par l'actionnaire AIR conformément à l'article 11 des statuts

- Questions diverses

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Conformément à l'article 280 du CSC, les documents de l'assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux pendant les jours ouvrables de 8h à 13h.

2023R02541SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**SOCIETE DE L'ENVIRONNEMENT, DE PLANTATION ET DE JARDINAGE**

**DE TATAOUINE - SEPJT**

**Société anonyme**

**Au capital : 400.000 dinars**

**Siège social : ZI cité Ettahrir 3263 Tataouine**

**RC : B2188752016**

**MF : 1452612 TAM000**

**CNSS : 556243-45**

Les Actionnaires de la SOCIETE DE L'ENVIRONEMENT, DE PLANTATION ET DE JARDINAGE DE TATAOUINE SEPJT, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mercredi 15 novembre 2023 à 11 h, à Relais Dar Guermassa Tataouine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification du statut de la société.

2- La poursuite d'activité de la société conformément aux dispositions de l'article 388 et suivant du Code des sociétés commerciales.

2023R02547SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société L'ELDORADO**

**S.A. au capital 8 900 000 dinars**

**Siège social : Résidence Molka Immeuble C Elmanar 2 Tunis**

**Identifiant unique : 0645135Y**

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la Société L'ELDORADO sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 30 novembre 2023 à partir de 9 heures à l'Hôtel l'Atrium Yasmine Hammamet à effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard de la convocation de l'assemblée générale ordinaire relative aux exercices 2020, 2021 et 2022.

2- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration pour les exercices 2020, 2021 et 2022

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices 2020, 2021 et 2022 et approbation des opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

4- Approbation des états financiers des exercices 2020, 2021 et 2022

5- Quitus aux administrateurs au titre des exercices 2020, 2021 et 2022

6- Affectation des résultats des exercices 2020, 2021 et 2022

7- Fixation des jetons de présences à allouer aux administrateurs pour les années 2020, 2021 et 2022

8- Désignation des administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025

9- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025

10- Pouvoirs et formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport de gestion, les états financiers, les rapports du commissaire aux comptes, le projet des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire et la liste des actionnaires sont tenus à leur disposition aux bureaux de l'Hôtel l'Atrium Yasmine Hammamet.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2023S01259SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**CENTRE D'ANIMATION «CASINO SAMARA»**

**SA au capital de 3.175.445 dinars**

**SS : Hôtel samara, av Geoge Gorce Sousse**

**RNE : 455922L**

Messieurs les actionnaires du centre d'animation CASINO SAMARA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 25 novembre 2023 à 11 heures au siège de la société, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

- Restructuration du conseil d'administration

- Nomination de commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2023S01262SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société d'Etudes et de Développement de HERGLA**

**Société Anonyme**

**Au capital de : 3.000.000 DT**

**Siège social : 4089 Port El Kantaoui Hammam Sousse**

**Registre de commerce : B15982003**

**Matricule Fiscal n° : 028468 F/A/M/000**

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Développement de HERGLA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 21 novembre 2023 à 10H30 au siège de la société, 4089 Port El Kantaoui, Hammam Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2021.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31/12/2021.

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

6. Renouvellement du mandat de la composition du conseil d'administration pour les années 2022 - 2023 et 2024.

2023S01269SANB3

---

**EL MATBAA HOTEL - SA**

**Société anonyme**

**Au capital de 265.500 dinars**

**Siège social : 6 Rue Alain Savary - Tunis**

**Identifiant Unique : 0000219T**

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société «EL MATBAA HOTEL» sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le lundi vingt sept novembre 2023, à dix heures au siège social en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée annuelle de l'exercice 2022.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2022.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2022.

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

7. Quitus aux membres du conseil d'administration.

8. Questions diverses.

9. Pouvoirs pour formalités.

2023402553SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**ALLIANCE ASSET MANAGEMENT**

**Société de gestion**

**SA au capital de 200 000**

**Siège social : 25, avenue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène**

**RC : B241872007 Tunis**

**IU-RNE : 996155D**

**Matricule fiscal : 996155 D/A/M/000**

Les actionnaires ALLIANCE ASSET MANAGEMENT sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le 21 novembre 2023, à 8h heures 30 minutes au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités de convocation et tenue de l'Assemblée;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021, et du rapport spécial sur les opérations prévues à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

4. Approbation des états financiers au 31/12/2021 et affectation du résultat;

5. Approbation des conventions réglementées.

6. Quitus aux administrateurs :

7. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;

8. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour un mandat de trois ans expirant à l'assemblée statuant sur les états financiers de l'exercice 2024 ;

9. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans expirant à l'assemblée statuant sur les états financiers de l'exercice 2024 ;

10. Pouvoirs pour formalités.

2023402557SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**UBCI BOURSE**

**Société anonyme**

**Capital social : 1.000.000 dinars tunisiens**

**Siège social : 74 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis**

**Identifiant unique : 0425329 H**

Les actionnaires de la société UBCI BOURSE sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire le 5 janvier 2024 à dix heures (10h) au siège de la société sis au 74 Avenue Habib Bourguiba 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation.

2. Confirmation de la mise à disposition des documents relatifs à l'opération de fusion absorption.

3. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration de UBCI Bourse et de CCF, du rapport Commissaire aux Apports, du rapport du Commissaire aux Comptes, du projet de fusion et du contrat de fusion.

4. Approbation de la fusion absorption de UBCI Bourse par CCF.

5. Approbation de la liste des participations ou des contributions de la Société devant être cédées, de la liste des fonctions dont la Société est tenue de présenter sa démission et de la liste des Fonds Commun de Placement dont la Société est gestionnaire.

6. Dissolution sans liquidation de la Société;

7. Approbation de la délégation de pouvoirs faite au Directeur Général.

8. Pouvoirs pur formalités.

Conformément à l'article 418 du Code des Sociétés Commerciales, les documents relatifs à l'opération de fusion absorption sont à la disposition des actionnaires au siège de la société. La consultation peut se faire pendant les horaires de travail sur présentation d'une pièce d'identité ou d'un document officiel permettant l'identification des actionnaires concernés.

2023402564SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**COFIB CAPITAL FINANCES**

**Société anonyme**

**Capital social : 3.000.000 TND**

**Siège social : 25 Rue Docteur Calmette 1082 Tunis Mahrajene**

**Identifiant unique : 4325690**

Les actionnaires de la société COFIB CAPITAL FINANCES sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire le 5 janvier 2024 à dix heures (10h00) au siège de la société sis au 25 Rue Docteur Calmette 1082 Tunis Mahrajene, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation.

2. Confirmation de la mise à disposition des documents relatifs à l'opération de fusion absorption.

3. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration de UBCI Bourse et de CCF, du rapport du commissaire aux Apports, du rapport du commissaire aux comptes, du projet de fusion et du contrat de fusion.

4. Approbation de la fusion absorption de UBCI Bourse par CCF.

5. Augmentation du capital social par l'émission de nouvelles actions.

6. Modification de la dénomination sociale.

7. Pouvoirs pur formalités.

Conformément à l'article 418 du Code des Sociétés Commerciales, les documents relatifs à l'opération de fusion absorption sont à la disposition des actionnaires au siège de la société. La consultation peut se faire pendant les horaires de travail sur présentation d'une pièce d'Identité ou d'un document officiel permettant l'identification des actionnaires concernés.

2023402568SANB3

---

**Convocation**

**CONNECT S.A**

**Société anonyme**

**Au capital de 150 000 dinars**

**Siège social : 38 Rue du Parc - 2036 Soukra, Tunisie**

**Identifiant unique : 0913075Y**

Les actionnaires de la société CONNECT S.A sont convoqués pour le 27/11/2023 à 16.30H en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social sise au 38 Rue du Parc 2036 Soukra, Ariana, Tunisie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et du mode de convocation.

2. Acceptation des démissions d'anciens administrateurs

3. Nomination de nouveaux membres du conseil d'administration

4. Questions diverses

5. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2023402570SANB3

---

**Convocation**

**CONNECT SA**

**Au capital de 150 000 TND**

**MF : 913075YAM000**

**RC : B0345392006**

**Siège social : 38 Rue du Parc 2036 Soukra**

Les actionnaires de la société CONNECT SA sont convoqués pour le 27 novembre 2023 à 16H en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra au siège social sise au

38 rue du Parc, Soukra, Ariana Tunisie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités de convocation.

- Approbation des contrats de cessions

- Diverses questions et pouvoirs pour formalités.

Tous les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2023402571SANB3

## Sociétés à responsabilité limitée

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société Mutuelle de Base Services Agricoles «Zaytouna» Zarzis**

**Siège social : Mouensa Zarzis Médenine**

**Capital : 15 000.000 Dinars**

**RC : C20147992013**

**MF : 1309146/K**

Messieurs les associés de la société Mutuelle «Zaytouna» de Zarzis sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le 30/11/2023 à 09:30 à l'espace «Sud Expo» route de Médenine El Hcham à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1/ Lecture du rapport littéraire et financier

2/ Rappeler le rapport d'expert-comptable

3/ Discuter des rapports et acquitter les membres du conseil

4/ Renouvellement des membres du conseil d'administration

5/ Accepter les nouveaux participants.

2023R02531SRLB3

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**WELLNESS MEDICAL CLINIC DIDON**

**SARL au capital de 6.000.000 DT**

**Siège social : IMMEUBLE CARTHAGENE - Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis**

**Objet social : SANTE DE L'ETRE HUMAIN**

**Identifiant unique : 1779784A**

**Matricule fiscal : 1779784A/A/M/000**

La Gérance de la société WELLNESS MEDICAL CLINIC DIDON Convoque tous les associés à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 17 novembre 2023 à 18h au siège social et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement de la forme juridique de la société WELLNESS MEDICAL CLINIC DIDON d'une société à responsabilité limitée à une société anonyme.

2. Nomination des membres du conseil d'administration pour le mandat 2023-2024-2025.

3. Nomination du commissaire aux comptes pour le mandat 2023-2024-2025.

2023402574SRLB3

## Autres sociétés

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2022**

**Société Mutuelle de base de Services Agricoles "EL HOUDA" Mahdi**

**Siège social : Rue Taieb M'hiri 5100 Mahdia**

**MF : 034444 K/P/M/000**

**R.C : B111299199**

**Tél : 73 681 641**

**Fax : 73 692 660**

Messieurs les adhérents de la société mutuelle de base de services agricoles "El Houda" Mahdia sont invités à assister l'assemblée générale ordinaire de l'année 2022 qui se tiendra le jeudi 30 novembre 2023 à 8H à la maison de culture Mahdia pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport moral de l'exercice 2022.

2/ Lecture des états financiers de l'exercice 2022

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2022.

4/ Approbation du rapport moral et des états financiers de l'exercice 2022.

5/ Quitus des membres du conseil d'administration de l'exercice 2022.

6/ Mise à jour des listes des adhérents.

7/ Affectation du résultat de l'exercice 2022.

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers, le bilan de l'exercice 2022 sont mis à la disposition des adhérents à partir du 22 novembre 2023 au siège de la société Mutuelle à Mahdia.

C/ En cas d'empêchement, tout adhérent peut se faire représenter par une procuration légalisée au profit de l'un de ces collègues, de son conjoint ou de l'un de ses ascendants ou descendants.

(Article 18 du statut type des sociétés Mutuelle de base).

2023T01003SODB3

# *DIVERS*

## Avis au public

**Déclaration sur l'honneur**

Monsieur Wissem Ben Youssef titulaire de la carte d'identité nationale n°04831534 déclare avoir perdu les titres de propriété n°11735 et 11734 en date du 22 juin 2011 et n°12748 et 12749 et 12750 et 12751 en date du 23 janvier 2012 relative au titre foncier n°106687 Tunis selon la déclaration sur l'honneur reconnue par signature dans la commune d'almadina selon le numéro de reçu 11428 en date du 8 juin 2022.

2023T01001DIVD2

**Avis**

Suivant l'ordonnance du tribunal de 1ère instance de Tunis le 20/7/2023 concernant la liquidation de la succession du défunt Fathi Hlal a été décidé de remplacer le liquidateur Ahmed Khedder par le liquidateur SAHBI Sigani; 86 Avenue Habib Bourguiba 1er étage, Bureau 1G-Ariana.

2023T01005DIVD2

---

**Perte d'un acte de propriété**

Mr Miloud Ben Abdelkader Ben Mohamed Dridi titulaire de la carte d'identité Nationale n°01598134 annonce la perte du certificat de propriété n°07/12207 de titre foncier n°31184 Bizerte nommé "Chadia" Terrain agricole situé à Sidi Ahmed Bizerte Nord avec le certificat de perte délivré le 9/8/2023 sous le n°3334 au Centre de la Garde nationale Bizerte sud.

2023R02528DIVD2

**Avis**

Monsieur Abderazek ben Selem ben Kalifa Bouaziz annonce qu'il est propriétaire d'un terrain de superficie de 1086 m² sis à la route Menzel Chaker km 3 Sfax.

Il a égaré son titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Sellami Sami MF : 147436k rue Nasria immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cet avis. Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2023X01360DIVD2

---

**Avis**

Mme Naima bent Habib Feki informe le public que son titre de propriété concernant un terrain de superficie 64250 m² situé à mahrouga route Agereb km 31 Sfax, est perdu et qu'elle désire avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir notaire à Sfax; immeuble Ibn Zohr appartement M1 aux cours de 30 jours de cette publication.

2023X01361DIVD2

---

**Avis**

Rafik Daoud annonce en son droit et de droit des héritiers que le titre de propriété de son père décédé Mohamed d'un terrain d'une superficie de 2389.50m² qui est d'une superficie de 1384 m², situé entre route Menzel Chaker el Ain km4 Sfax par acte de vente rédigé le 16/7/1960 par les deux notaires Abdessalem Daoud et Taher Bouaziz est perdu et il veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Avenue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours à Mohamed Fakhfakh 26 à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X01362DIVD2